

Date de convocation : 16/03/2021
Séance : 22/03/2021
Affichage : 23/03/2021

SÉANCE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux mars à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni dans la salle des fêtes* le Conseil Municipal de la Commune de Mézières-en-Santerre.

**Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19 ce lieu inhabituel a été choisi afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, notamment la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.*

Etaient présents les conseillers suivants :

Mmes Huguette DEMORSY, Viviane DEMORSY, Adeline DOCHY, Evelyne DUBOILE, Laetitia LACOURTE, Mrs Paul VIOLETTE, Bernard HUYER, Bastien DESREUMAUX, Louis-Marie BOUDOIX D'HAUTEFEUILLE, Éric DELISLE, Lucas GEORGET, Paul LOISEL, André TABEL.

Absents : Mme Aurélie DESREUMAUX donne pouvoir à M. Bastien DESREUMAUX et Mme Louise FRANÇOIS, excusée.

Secrétaire de séance : M. Bernard HUYER

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2021 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des points à l'ordre du jour de la réunion :

- POINT 1 Délibération Convention maîtrise d'ouvrage FDE – Passage en points lumineux leds de l'éclairage public
- POINT 2 Questions diverses

Monsieur Bernard HUYER est désigné secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION MAÎTRISE D'OUVRAGE FDE – PASSAGE EN POINTS LUMINEUX LEDS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (11/2021)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale de la Somme (FDE) relatif à la pose de 68 points lumineux de type « leds » dans les secteurs de la commune suivants :

- ➔ Eclairage public MODERNISATION Rue Boyard, du Nord, de la Vallée, du Four, Joly, de l'Argillère, des Erables, du Moulin, du 8 Mai 1945, de Montdidier, du Tour des Haies, de la Ville, ruelle des Préaux, chemin de Cayeux, chemin rural et place publique.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 90 374,00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, dans la limite des dépenses, la TVA, la maîtrise d'œuvre et 70% du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes)..... 43 353,00 €
- Aide du Département de la Somme..... 28 464,00 €
(40% de l'assiette éligible 71 161,00 € HT)
- Contribution de la Commune..... 18 557,00 €

TOTAL TTC

90 374,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (14 voix pour dont 1 pouvoir)
Décide :**

- D'adopter le projet présenté par Fédération Départementale de la Somme, sous réserve que toutes les aides prévues soient validées.
- De solliciter l'accompagnement financier du Département (montage du dossier par la FDE),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 18 557,00 €

En cas de non attribution de l'aide du Département, le projet sera abandonné.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 22 mars 2021

Pas de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le secrétaire de séance



Le Président de séance



The stamp is circular and contains the following text: "MÉZIERES-EN-SANTERRE" at the top, "MAIRIE" in the center, and "80110" at the bottom. There are two small stars on either side of the number "80110".